

N°2015-CA-33

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
13
- Pouvoir :
-
- Votants :
13

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PROJET DE REFONTE DU CTA-CODIS

Le 10 juillet 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE,
MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

Mmes Pierrette CANU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAUDEAU-RAINOT,
MM. le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Contexte :

L'équipe d'encadrement arrivée en janvier 2015 au sein du CTA-CODIS a reçu pour mission d'une part, de mettre en place le nouveau dispositif relatif au temps de travail, d'introduire le double statut (sapeur-pompier professionnel et sapeur-pompier volontaire) et la mixité et d'autre part, de mener le projet d'évolution globale de cette unité.

Dans ce cadre les sujets suivants font l'objet d'une étude spécifique:

- l'organisation opérationnelle et les outils afférents,
- la refonte du système d'alerte et de gestion opérationnelle,
- la sécurisation des systèmes,
- l'aménagement spatial des salles opérationnelles et des locaux de vie.

Refonte du système de gestion opérationnelle (SGO) :

Concernant le SGO, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) utilise le logiciel START de la société SYSTEL. Sa mise en exploitation date de 1999 soit depuis 16 ans. Les évolutions technologiques, opérationnelles et organisationnelles nous amènent, aujourd'hui à remettre en concurrence les acteurs du marché des SGO. Cette remise en concurrence se fera par le biais d'une consultation en dialogue compétitif.

Ce dossier fera l'objet d'une demande d'autorisation de programme auprès de ce conseil d'administration, qui inclura l'appui d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Réaménagement spatial :

L'organisation spatiale des salles opérationnelles et les locaux de vie ont été pensés, au moment de la construction du site de la direction départementale. Aujourd'hui les effectifs du CTA-CODIS, l'activité opérationnelle et l'organisation ont évolués, nécessitant la mise à niveau des installations.

Ce dossier nécessitera l'évolution de l'autorisation de programme relative à l'aménagement des locaux de la direction.

Emplois et régime indemnitaire de responsabilité :

Par ailleurs le CTA-CODIS est un centre de secours. Il y a donc lieux de mettre les emplois en cohérence avec ceux des centres d'incendie et de secours. Dans ce cadre il est donc proposé, sans attendre la refonte du parcours professionnel, de repositionner les emplois dans le cadre de la filière et de réajuster les régimes indemnitaires s'y afférent, comme suit:

Fonctions exercées		Grade	RI	Emploi opérationnel
Officier superviseur		Capitaine	20%	Officier de garde
		Lieutenant	19%	
Officier de garde	Responsable d'équipe – chef de salle	Lieutenant	19%	
Sous-officier de garde	Adjoint au responsable d'équipe	Adjudant	16%	Sous-officier de garde
Adjoint au chef de salle		Adjudant	10%	Adjoint au chef de salle
		Sergent	13%	
Chef opérateur et opérateur		Sergent	8.5%	Chef opérateur
		Caporal-chef		
		Caporal	6%	Opérateur
		Sapeur		

Ce réajustement doit permettre d'offrir aux agents des CIS et du CTA-CODIS une meilleure lisibilité et une attractivité pour une mobilité vers le CTA-CODIS, pour une application au 1^{er} septembre 2015.

Double statut :

Afin de rendre l'affectation au CODIS plus attractive il est proposé aux agents SPP du CTA-CODIS le désirant d'avoir une activité opérationnelle de terrain (sous statut SPV) en complément de leur affectation principale en salle opérationnelle.

Intégration de la mixité au sein du CTA-CODIS :

Dans le cadre de la généralisation de la mixité au sein du corps départemental, il est proposé de lancer dès aujourd'hui le processus de recrutement au sein du CTA-CODIS. Ces personnels répondront aux mêmes principes de formation initiale, d'adaptation à l'emploi et de maintien périodique de leurs acquis que les autres personnels affectés au sein du CTA-CODIS.

Modalités d'organisation du CTA-CODIS :

Enfin, il est apparu rapidement la nécessité d'une part de donner, aux cadres intermédiaires, les outils adaptés et précis pour assurer leur mission d'encadrement et d'autre part de rappeler les rôles et missions de chacune des deux entités opérationnelles (CTA et CODIS) et de chacun des acteurs (opérateurs, chefs de salle, officier superviseur).

Une période d'analyse et d'échanges avec les personnels, a abouti à la production d'un document cadre. Celui-ci se veut évolutif afin de pouvoir prendre en compte les changements à venir ou les adaptations nécessaires.

Un bilan annuel permettra d'évaluer et d'adapter la mise en place des nouvelles modalités d'organisation du CTA – CODIS.

*
**

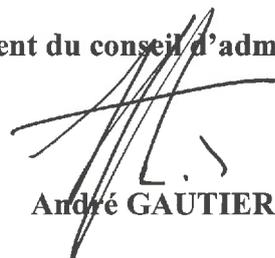
Le Comité technique s'est prononcé le 16 juin 2015 avec avis favorable à l'unanimité du collège des représentants de l'administration et 3 abstentions, 2 votes défavorables et un vote favorable du collège des représentants du personnel.

Le Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires s'est prononcé le 16 juin 2015 avec avis favorable.

*
**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

